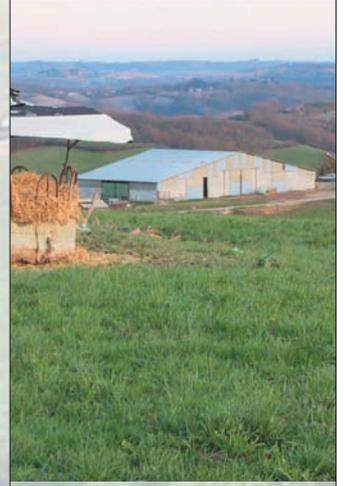




**Silos et aires de stockage**



**Bâtiments agricoles**



# Les constructions récentes

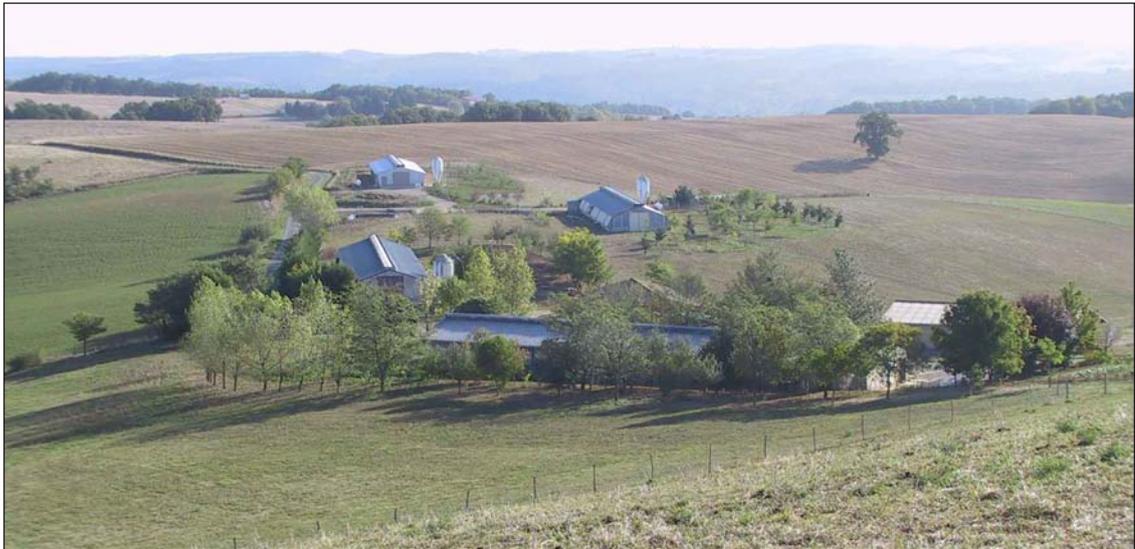


**Château d'eau,  
antenne relais**



**Espace de loisirs en plein air**

# Bâtiments agricoles



1566 bâtiments agricoles construits dans le Gers entre 1993 et 1997, tous ne sont pas végétalisés

Si la **rationalisation de la production agricole a entraîné** un profond bouleversement des paysages agraires, elle a aussi imposé la construction de **bâtiments plus importants**, adaptés aux nouveaux modes d'exploitation.

En quelques décennies, les bâtiments agricoles traditionnels ont été délaissés au profit de structures quasi-industrielles. Généralement implantées sur des sols peu productifs, leur construction nécessite parfois d'importants travaux de terrassements et de revêtement du sol.

Ces bâtiments sont construits avec des **matériaux modernes et peu coûteux**. De **grandes dimensions, polyvalents et uniformes**, ils répondent à des exigences économiques et fonctionnelles au détriment d'une démarche esthétique pourtant compatible.

Très nombreuses, souvent "posées" sur leur site et déconnectées de leur contexte champêtre, ces nouvelles structures, reflet du dynamisme de l'agriculture gersoise, posent aujourd'hui un **problème d'intégration paysagère**.

Le choix d'implantation des bâtiments agricoles doit répondre à un certain nombre d'exigences : permis de construire, respect du périmètre de 500 mètres autour d'un site inscrit ou classé. De plus, les bâtiments d'élevage doivent respecter une **réglementation stricte**, notamment en matière d'hygiène et de sécurité et sont pour cela, équipés de systèmes d'assainissement spécifiques (effluents..).

La prolifération de ces constructions dans les campagnes a engendré une sensibilisation de la population locale aux nuisances visuelles, olfactives ou sonores inhérentes à la présence d'animaux d'élevage.

Pour répondre à cette attente, les collectivités et plus spécifiquement le Conseil Général du Gers, mettent en place des politiques de **traitement par végétalisation** de leurs abords avec l'appui technique d'une structure spécialisée dans l'aménagement par la haie champêtre : Arbre & Paysage 32.

Une réflexion en amont ainsi qu'un accompagnement technique semblent donc primordiaux pour anticiper des erreurs d'aménagement souvent irréversibles et pour faciliter l'**insertion paysagère** de nouvelles constructions :

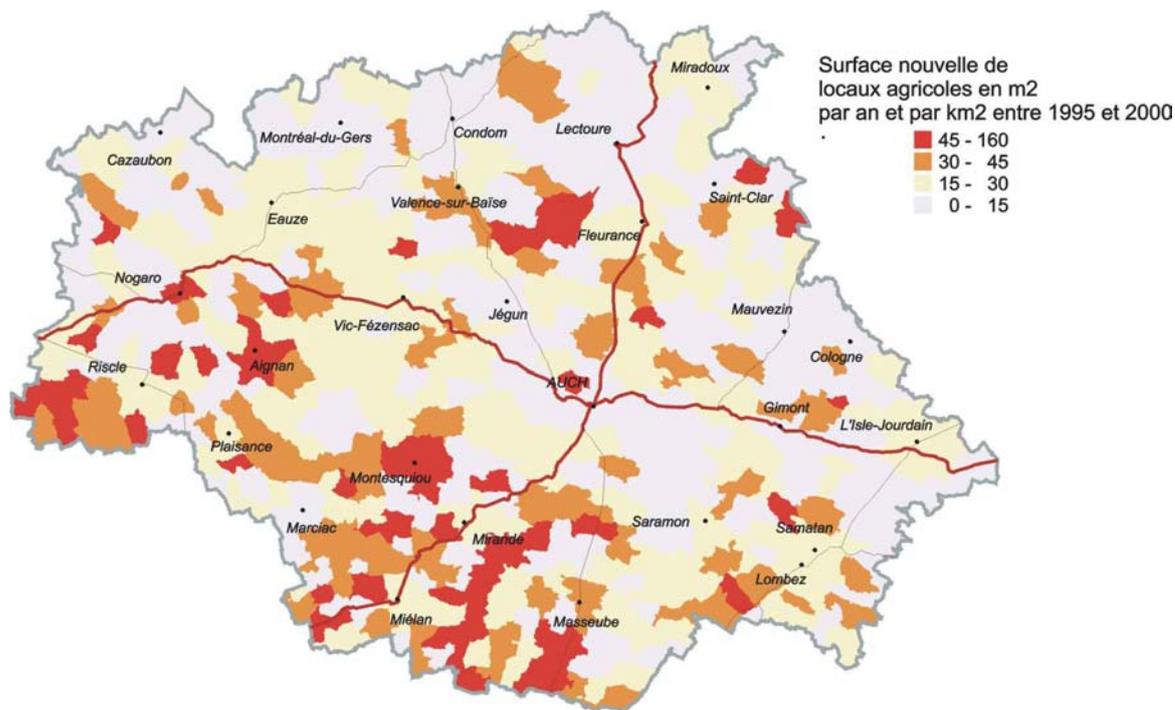
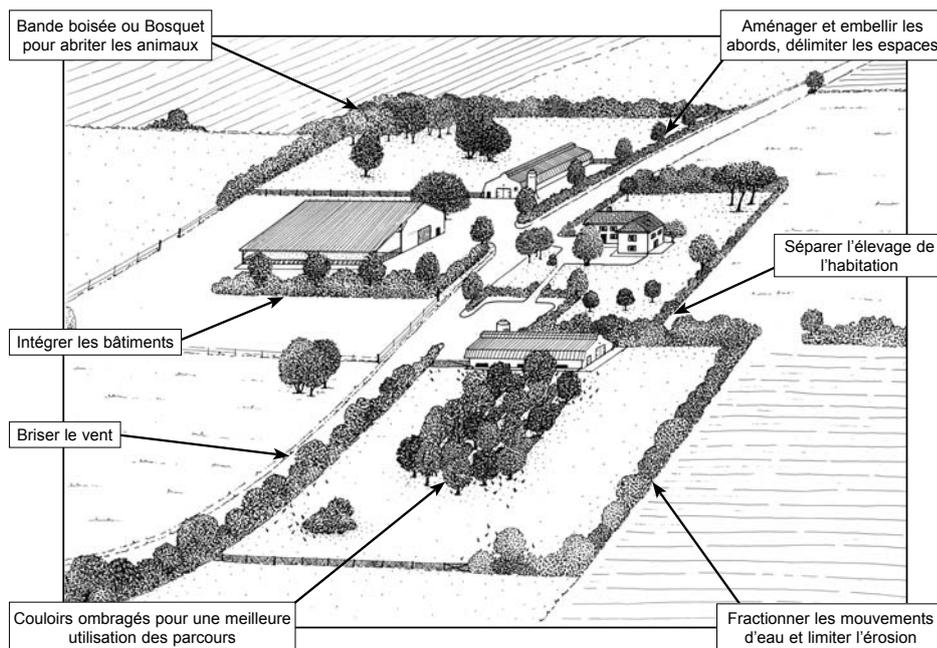
- Choix du lieu d'implantation de ces installations : adaptation du volume des bâtiments avec le modelé du site
- Une ingénierie de projet pour anticiper la création des accès et des terrasses, l'implantation de réseaux ainsi que le choix des matériaux et des teintes.
- La végétalisation des abords des sites avec des essences locales et adaptées.

L'**intégration** des bâtiments déjà en place pourrait être améliorée par quelques procédés simples :

- Entretien des revêtements ou remise en état.
- Végétalisation du site et des chemins d'accès.

# Bâtiments agricoles

Le choix du site, l'adaptation aux contraintes du relief, puis la végétalisation déterminent l'intégration du bâtiment dans le paysage



Densité des constructions récentes de bâtiments agricoles dans le Gers (Source DDE 32)



- Etude pré-opérationnelle concernant l'insertion paysagère des bâtiments agricoles. Rapport technique final. URCAUE Midi-Pyrénées - Conseil Régional Midi-Pyrénées - DIREN Midi-Pyrénées. Décembre 2000.  
 - Qualité architecturale des bâtiments agricoles, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales, Ministère de la Culture et de la Communication, Février 2003

# Silos et aires de stockage



 Depuis les années 1930 et le développement de la vie coopérative, les constructions liées à la récolte des **céréales** n'ont cessé de se multiplier au point de mailler tout le territoire gersois, formant ainsi un dense **réseau** hiérarchisé et fonctionnel. Ce mouvement se poursuit aujourd'hui encore, principalement dans les régions les plus céréalières.

Du vieux silo "d'avant-guerre" aux constructions les plus "high-tech", ces bâtiments se déclinent à **plusieurs échelles et selon plusieurs "styles"** : silo de ferme, simple trémie ou station de collecte, "silo-tour", aire à grande capacité ou "silo-cathédrale".

Quelle que soit leur situation (plein champs, village ou bourgade, sur un coteau ou dans la plaine), ces sites sont toujours implantés à proximité d'une **route**, et constituent des points d'appel visuels **incontournables** dans les paysages gersois.

 Ils sont à la fois le reflet des **transformations de l'agriculture** (augmentation de la production et des rendements) et de la modernisation des techniques de construction (béton, acier, zinc, inox...). **Patrimoine industriel gersois**, ils témoignent de la vocation exclusivement agricole de tous les "pays" du département.

Ces aires de stockage sont souvent construites dans l'urgence, et si les plus importantes font l'objet d'une attention particulière (programmes et contraintes architecturales), leurs abords sont des espaces systématiquement négligés.

Comme pour les autres nouveaux bâtiments agricoles, **l'intégration et l'insertion paysagères** des silos font l'objet d'une demande sociale croissante.

 Quelques opérations internes de "relooking" sont engagées par certains **organismes stockeurs** : revêtements, enduits, végétalisation et plantation de haies champêtres....

Ces pratiques méritent d'être généralisées dans le cadre d'une réflexion globale et concertée qui, au-delà des problèmes d'intégration visuelle, puissent traiter de la question des **nuisances** liées à la poussière, au bruit et au trafic, ainsi que de l'aménagement global du **site** (anticipation des terrassements, de la circulation et de la végétalisation, clôture et mise en sécurité).



# Château d'eau et antenne-relais



Château d'eau sur une Serre abrupte et boisée dans l'Astarac



Château d'eau de Roquelaura sur un petit plateau sommital avec un ancien moulin à vent



**Implantés sur les sites les plus élevés**, les châteaux d'eau, avec leur silhouette imposante et élancée, sont des éléments incontournables du paysage gersois. Difficilement intégrables, ils présentent néanmoins un double intérêt paysager. Lieux privilégiés des coteaux, au même titre que les moulins à vent, ils sont à la fois **des balises** et des **postes d'observation** :

- de loin, leur présence souligne les crêtes, **révèlent les points les plus hauts**, et leurs silhouettes, à chaque fois différente, constituent autant de repères, de signaux dans le territoire ou marque localement l'appartenance à un Syndicat d'adduction d'eau.
  - depuis le site, on bénéficie de larges panoramas, de **points de vue remarquables** sur les campagnes environnantes.
- Du fait de la dispersion de l'habitat ils sont **particulièrement nombreux** dans le Gers.



La plupart date de l'après-guerre. Avec l'adduction d'eau, **ils ont remplacé les puits et fontaines** d'autrefois. Les constructions ont souvent mal vieilli, les peintures se sont dégradées.

On les retrouve quelques fois aux cotés d'anciennes mottes ou tumulus qui eux aussi occupaient ces sites stratégiques offerts par le relief gersois.

Avec le développement de la téléphonie mobile, les antennes-relais se multiplient sur les hauteurs des coteaux.



Châteaux d'eau ou antennes-relais sont parfois perçus comme des "nuisances paysagères". Implantés à proximité ou au cœur d'un village, ils écrasent la forme urbaine, concurrencent les autres repères paysagers que peut constituer l'église ou le château.

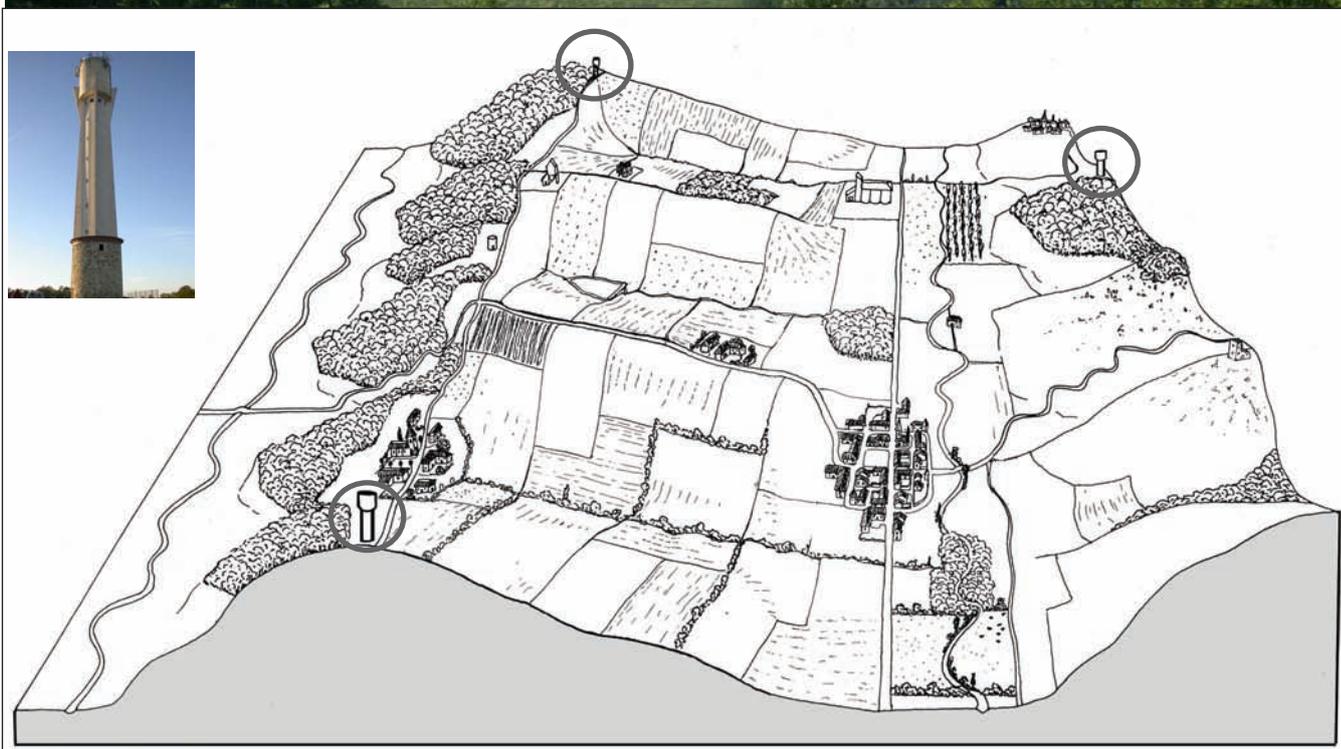
Au-delà de ces cas particuliers qui nécessitent d'être traités isolément, quelques actions pourraient être menées pour atténuer l'impact général de ces constructions :

- limiter la multiplication des antennes-relais en favorisant le regroupement des opérateurs téléphoniques sur un même porte-antenne ou l'installation des antennes sur les châteaux d'eau existants comme c'est parfois déjà le cas
- entretenir les peintures et choisir les teintes les plus discrètes possibles lors d'opérations de colorisation.

**L'usage des "trompe-l'oeil" ou les tentatives de camouflage doivent rester exceptionnels.**

Enfin, pour bénéficier des points de vue qu'offrent ces châteaux d'eau, **l'accessibilité au site mériterait d'être favorisée** voir l'équipement de certaines structures tout en respectant les impératifs de sécurité.

# Château d'eau et antenne-relais



De crête en crête, les chateaux d'eau se succèdent et se font face. On en distingue souvent plusieurs à l'horizon. Avec leur silhouette spécifiques, ils constituent autant de repères dans le paysage.



# Espaces de loisirs et de plein air



Base de loisirs de Saramon



Le “**pré**” reste un espace privilégié de divertissement. De nombreux aménagements y ont été réalisés pour les loisirs. Toute une gamme de sites et d'équipements, du plus discret au plus complet, offre en plein cœur de la campagne gersoise, des paysages parfois insolites : terrains de sports (illuminés le soir), pistes motorisées, hippodromes, centres équestres, ball trap, mais aussi terrains d'aviation (aérodrome, ULM, aéromodélisme), golfs (6 dans le département), et surtout 32 “**lacs**” destinés à la baignade.



La création de nombreuses retenues collinaires destinées à l'irrigation a engendré le développement de l'activité de baignade dans le département et quasiment chaque canton dispose d'une “plage gasconne”, d'un plan d'eau aménagé en **base de loisirs**.

...Avant tout stratégie d'accueil et de développement touristique, argument supplémentaire pour attirer les estivants, mais aussi satisfaire les gersois.



Certaines infrastructures s'insèrent mal dans le paysage champêtre qui les accueille. Ce paysage est pourtant un des atouts principaux pour la fréquentation de ces sites. On regrettera certains choix dans l'implantation des constructions, dans la végétalisation des espaces et dans l'aménagement des aires de stationnement.

# Espaces de loisirs et de plein air



Le "pré" : espace privilégié de divertissement.  
Par exemple pour les balades en Quad ici à Roquelaure.



Terrain de sport communal à St Jean le Comtal



Port de plaisance de Condom, sur la Baïse



Plage "campêtre" de Lupiac